

Commande CFF à Siemens: Stadler Rail envisage un recours

CONTROVERSE Dans une interview à la «SonntagsZeitung», Peter Spuhler qualifie de «mauvaise décision» le choix des CFF de faire construire leurs rames par l'allemand Siemens. Et assure réfléchir à un éventuel recours par les «moyens légaux nécessaires»

NINA SCHRETR AVEC L'ATS

Vendredi, les CFF ont créé la surprise en choisissant le constructeur allemand Siemens Mobility pour leurs nouvelles 116 rames à deux étages. Le constructeur thurgovien Stadler Rail, qui a participé à l'appel d'offres, est ainsi passé à côté d'un contrat de 2,1 milliards de francs. «Une décision claire», basée sur les coûts d'in-

vestissement, les charges d'exploitation et les critères de durabilité, justifiait devant la presse Vincent Ducrot, le directeur des chemins de fer.

Mais une telle explication n'est pas du goût du patron de Stadler Rail. Dans une interview pour la *SonntagsZeitung*, Peter Spuhler se dit «déçu et surpris», estimant que le constructeur thurgovien «a été partiellement sous-évalué». «Nous analysons actuellement la situation et, si le résultat confirme nos craintes, nous déposerons un recours auprès du Tribunal administratif de Saint-Gall dans les vingt prochains jours», explique-t-il.

Tout en assurant entretenir de bonnes relations avec Vincent Ducrot et n'avoir aucun grief personnel à formuler, Peter

Spuhler illustre la mauvaise considération dont son entreprise aurait fait l'objet par la différence de «points» obtenus par Siemens et Stadler Rail sur différents critères, dont les coûts de maintenance (40 points de retard pour le thurgovien sur ce point) ou le développement durable (10 points de moins), «alors même que nous produisons l'intégralité de nos trains pour les CFF en Suisse».

Les CFF répondent aux critiques

De quoi justifier aux yeux de Stadler «un examen professionnel» qui, selon son issue, alimentera un recours. «Ce serait la première fois en Suisse que nous serions contraints d'utiliser cette voie de recours, et qui plus est, contre notre meilleur

client, explique Peter Spuhler. Cela nous porterait préjudice. Mais s'il faut qu'il en soit ainsi, ainsi soit-il.»

Face aux critiques soulevées par le choix de l'allemand Siemens, les CFF ont précisé leur position hier par communiqué. En tant qu'entreprise appartenant à la Confédération, la compagnie doit «acquiescer des produits aussi avantageux que possible», et Siemens Mobility a remis l'offre «la plus avantageuse» en termes de rentabilité et de qualité. Le communiqué rappelle par ailleurs que le droit des marchés publics interdit de favoriser les entreprises suisses. Le critère de la nationalité ne bénéficie ainsi pas d'avantages, même si l'entreprise adjuge une nette majorité de ses marchés en Suisse. ■